

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX ANNEE 2016

1 – COPIES DE DOCUMENTS

A – Les photocopies :

Toute transmission d'une copie de document administratif respecte la tarification suivante :

- Les photocopies en noir et blanc :

	2015	2016
Photocopie A4	0,18 €	0,18 €
Photocopie A3	0,36 €	0,36 €

- Les photocopies en couleur :

	2015	2016
Photocopie A4	0,36 €	0,36 €
Photocopie A3	0,72 €	0,72 €

B – Les tirages de plans :

Le tarif du tirage de plan suit le principe de la photocopie administrative (pour les formats A4 et A3), à savoir :

- Les tirages en noir et blanc :

	2015	2016
Format A4	0,18 €	0,18 €
Format A3	0,36 €	0,36 €
Au-delà du format A3, le tarif au mètre linéaire (fractionnable) :	4,54 €	4,54 €

- Les tirages en couleur :

	2015	2016
Format A4	0,36 €	0,36 €
Format A3	0,72 €	0,72 €
Au-delà du format A3, le tarif au mètre linéaire (fractionnable) :	18,21 €	18,21 €

C – La liste électorale :

Il est rappelé que l'article L.28 du Code électoral dispose que « tout électeur, tout candidat et tout parti ou groupement politique peut prendre communication et copie de la liste électorale ».

La demande doit être formulée par écrit.

Le destinataire doit fournir un engagement écrit de ne pas en faire un usage commercial, sous peine d'être passible des sanctions prévues à l'article R.16 du Code électoral.

	2015	2016
Coût du support		
Par page éditée	0,18 €	0,18 €
Disquette	1,83 €	1,83 €
Par CD Rom	2,75 €	2,75 €
Forfait de base édition : frais de recherche, de sélection et d'édition	16,00 €	16,00 €
Par page d'étiquettes éditée	0,35 €	0,35 €

D – Dispositions communes :

En plus des tarifs fixés précédemment, il sera facturé au demandeur les frais de port, si nécessaire.

2 – LOCATION DES SALLES COMMUNALES

A – Disposition liminaire

Il est rappelé en préambule que la mise à disposition de salles communales n'est pas un droit mais une facilité que la commune accorde en fonction de la disponibilité des salles et de l'intérêt de la manifestation envisagée.

Sauf si une tarification spécifique est prévue à leur intention, les associations maximoises à but non lucratif peuvent solliciter auprès de monsieur le Maire une exonération partielle ou totale des tarifs suivants pour les manifestations qui ont un but caritatif ou qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général communal.

B – La Salle de Saint-Donat

La salle peut être mise à disposition pour une journée ou le week-end. Lorsque la mise à disposition inclut le samedi soir, le tarif week-end est appliqué.

Un état des lieux contradictoire est établi avant et après chaque mise à disposition par les services municipaux et l'occupant. Toute dégradation constatée donne lieu à une facturation de la part de la commune en vue de la remise en état des locaux ou du matériel, ou de tout remplacement d'objet.

La redevance d'occupation est acquittée d'avance. Dans le cas où la réservation aurait été effectuée plus d'un mois avant la date d'utilisation, l'occupant aura la possibilité de résilier le contrat, quel qu'en soit le motif, au plus tard 30 jours avant la date de cette location. Dans ce cas seulement, le montant de la location sera remboursé, sinon le montant dû sera conservé par la commune.

	2015	2016
Location à la journée incluant le forfait entretien		
- pour les particuliers	304,00 €	304,00 €
- pour les associations maximoises	200,00 €	200,00 €
Location le week-end incluant le forfait entretien		
- pour les particuliers	466,00 €	466,00 €
- pour les associations maximoises	400,00 €	400,00 €
Caution (*)	500,00 €	500,00 €

(*) : En l'absence de dégradation, ladite caution sera restituée en fin de location.

C – Les Installations sportives

Les installations sportives peuvent être mises à disposition sous réserve du respect des règlements intérieurs de ces salles. Il est notamment précisé que, pour des raisons de sécurité, le demandeur devra préciser le nombre de participants lors de la réservation.

Un état des lieux contradictoire est établi avant et après chaque mise à disposition par les services municipaux et l'occupant. Toute dégradation constatée ou tout manquement à l'état de propreté donnera lieu à une facturation de la part de la commune en vue de la remise en état des locaux et du matériel, ou de tout remplacement d'objet.

La redevance est acquittée d'avance.

- Pour les manifestations d'accès payant :

	2015	2016
Location (par journée) sans SSIAP	379,00 €	389,00 €

- Pour les manifestations d'accès non-payant :

Les complexes sportifs sont mis à disposition gratuitement pour les associations maximoises à but non lucratif, dès lors qu'il s'agit de manifestations d'accès non payant. Toutefois, elles devront prendre en charge un agent SSIAP durant la durée de la manifestation extra sportive en l'absence d'un agent de la municipalité, conformément au règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux Etablissements Recevant du Public (ERP) de 2^{ème} à 5^{ème} catégories.

- Pour les stages privés et autres manifestations sportives d'accès non-payant :

	2015	2016
* Location de la piscine		
Bassin complet (avec surveillance)	155,00 €/h	159,00 €/h
Ligne d'eau (avec surveillance)	41,00 €/h	43,00 €/h
* Salle Pastorelli		
Demi-journée	83,00 €	88,00 €
Journée	136,00 €	140,00 €
A partir du 4 ^{ème} jour (par jour)	119,00 €	122,00 €
* Stade Rossi		
Demi-journée	67,00 €	69,00 €
Journée	104,00 €	107,00 €
A partir du 4 ^{ème} jour (par jour)	93,00 €	96,00 €
* Gymnase des Bosquette		
Demi-journée	85,00 €	88,00 €
Journée	136,00 €	140,00 €
A partir du 4 ^{ème} jour (par jour)	119,00 €	122,00 €
* Dojo des Bosquette		
Demi-journée	67,00 €	69,00 €
Journée	104,00 €	107,00 €
A partir du 4 ^{ème} jour (par jour)	93,00 €	96,00 €
* Stade David (des Bosquette)		
Demi-journée	80,00 €	82,00 €
Journée	126,00 €	130,00 €
A partir du 4 ^{ème} jour (Par jour)	100,00 €	103,00 €
* Salle de musculation		
Demi-journée	67,00 €	69,00 €
Journée	104,00 €	107,00 €
A partir du 4 ^{ème} jour (par jour)	94,00 €	97,00 €
* Salle de full-contact/boxe		
Demi-journée	67,00 €	69,00 €
Journée	104,00 €	107,00 €
A partir du 4 ^{ème} jour (par jour)	94,00 €	97,00 €
* Skate-park		
Demi-journée	67,00 €	69,00 €
Journée	104,00 €	107,00 €
A partir du 4 ^{ème} jour (par jour)	94,00 €	97,00 €
* Piste de B.M.X.		
Demi-journée	67,00 €	69,00 €
Journée	104,00 €	107,00 €
A partir du 4 ^{ème} jour (par jour)	94,00 €	97,00 €

* Salle de tennis de table Demi-journée	85,00 €	88,00 €
Journée	136,00 €	140,00 €
A partir du 4 ^{ème} jour (par jour)	119,00 €	122,00 €
* Location de petit matériel sportif VTT (par jour)	24,00 €	25,00 €

- Entretien :

L'entretien des salles de sports est facturé en sus de la location ou de la gratuité des locaux selon les tarifs suivants :

Forfait d'entretien (toutes installations)	2015	2016
Pour 1 semaine	197,00 €	202,00 €
Pour 3 jours	119,00 €	122,00 €
Par jour	42,00 €	43,00 €
Par demi-journée	42,00 €	43,00 €

Les associations maximoises peuvent solliciter l'exonération du forfait entretien si elles s'engagent à prendre en charge l'entretien des salles pendant toute la durée de la manifestation et à son issue.

En cas de défaillance de l'association à ses obligations d'entretien, le tarif forfaitaire sera appliqué.

D – Les Salles de la Maison des Associations

Ce chapitre concerne les salles suivantes : Madrague, Couloubrier, Pins Pignons, Saquèdes, Garonnette, Virgiles.

Il est rappelé que le règlement intérieur de la Maison des Associations a été adopté par délibération n° 7476 du 10 décembre 2004.

Il est précisé que les salles de la Madrague et des Virgiles sont prévues pour les réunions des syndicats de copropriété, des associations syndicales, des personnes ne résidant pas à Sainte-Maxime ou des associations n'y ayant pas leur siège, et des candidats déclarés à l'élection municipale de Sainte-Maxime. Elle est mise à disposition gracieuse pour d'autres élections. Cependant, en cas d'occupation de la salle de la Madrague ou de travaux, un autre lieu de la Maison des Associations pourra être mis à disposition. De même, en fonction de la nature de l'occupation prévue ou du nombre de personnes présentes, il pourra être proposé une salle plus appropriée.

Les salles des Virgiles et de la Garonnette pourront, quant à elles, être mises à disposition gracieuse une demi-journée par an aux partis politiques, aux associations maximoises et aux syndicats dans le cadre de réunions politiques ou d'information réunissant peu de participants. Au cas contraire, la salle de la Madrague est privilégiée.

Dans tous les autres cas, les conditions financières d'occupation sont les suivantes :

		2015	2016
Madrague et cuisine (entretien inclus)	Demi-journée	219,00 €	219,00 €
	Journée	289,00 €	289,00 €
Virgiles et cuisine (entretien inclus)	Demi-journée	91,00 €	101,00 €
	Journée	133,00 €	150,00 €

Autres salles	Demi-journée	91,00 €	101,00 €
	Journée	133,00 €	150,00 €
	Forfait d'entretien facultatif (*)	87,00 €	89,00 €

(*) Le forfait d'entretien est systématiquement appliqué en cas d'occupation d'une salle à la journée ou en cas de réunion suivie d'un apéritif.

E – La Salle d'Exposition Jean PORTAL

Mise à disposition à titre gracieux de la salle d'exposition à des fins d'animations culturelles - sans but lucratif -

- * auprès du Conservatoire de la Connaissance,
- * auprès de l'école de dessin et de peinture du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (SIVU du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez)
- * auprès du lauréat du 1er prix de peinture de la ville

et ce pour une durée au plus égale à deux semaines par année civile.

Un état des lieux contradictoire sera établi avant et après la mise à disposition par les services municipaux et l'occupant.

Toute dégradation constatée donnera lieu à une facturation de la part de la commune en vue de la remise en état des locaux ou du matériel, ou de tout remplacement d'objet.

F – Les Salles du Carré Léon GAUMONT

Il est rappelé que le règlement intérieur du Carré Léon Gaumont instauré par délibération n° 9030 du 16 octobre 2009 a été modifié par délibération n° 15028 du 23 juin 2015.

- Auditorium (petite salle) : les prix sont exprimés TTC

	2015	2016
Salle sans régie (par jour)	600,00 €	600,00 €
pour la régie son (par jour)	+150,00 €	+150,00 €
pour régie son/lumière (par jour)	+250,00 €	+250,00 €
Forfait entretien (obligatoire)	58,00 €	59,00 €
Mise à disposition pour le montage	200,00 €	200,00 €

- Salle de spectacle Maximalia (grande salle – 485 places) : les prix sont exprimés TTC

	2015	2016
Salle sans régie (par jour)	3 000,00 €	3 000,00 €
pour la régie son (par jour)	+300,00 €	+300,00 €
pour régie son/lumière (par jour)	+600,00 €	+600,00 €
Forfait entretien (obligatoire)	+172,00 €	+176,00 €
Mise à disposition pour le montage	650,00 €	650,00 €

Les recettes correspondantes sont imputées, hors taxe, au budget annexe « Carré Léon Gaumont ».

G – Le Chapiteau

	2015	2016
Pour les manifestations municipales confiées à une structure locale (SEM, association maximoise sportive ou culturelle) – par jour	229,00 €	229,00 €
Pour les autres mises à disposition – par jour	1 716,00 €	1 716,00 €

A ces tarifs, il y a lieu d'ajouter :

	2015	2016
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €
Forfait d'entretien, par intervention, hors nettoyage de mobilier	176,00 €	180,00 €
Forfait d'entretien, par intervention, avec nettoyage de mobilier	245,00 €	251,00 €
Supplément pour mise à disposition des sanitaires de 19h00 à 00h00	141,00 €	145,00 €

H – Autres Salles

Les autres salles municipales non évoquées dans les chapitres précédents, y compris les salles polyvalentes des écoles primaires, peuvent être mises à la disposition des associations maximoises sous réserve du respect des règlements intérieurs de ces salles. Il est notamment précisé que, pour des raisons de sécurité, le demandeur devra préciser le nombre de participants lors de la réservation.

Un état des lieux contradictoire sera établi avant et après chaque mise à disposition par les services et l'occupant. Toute dégradation constatée ou manquement à l'état de propreté donnera lieu à une facturation de la part de la commune en vue de la remise en l'état des locaux et du matériel, ou de tout remplacement d'objet.

La redevance est acquittée d'avance.

	2015	2016
Location (par journée)	378,00 €	387,00 €

L'entretien sera facturé au demandeur selon les modalités exposées au chapitre C.

3 – LOCATION DE MATERIEL

A – Dispositions liminaires

Les présentes dispositions sont valables pour l'ensemble des mises à disposition de salles dans toutes les conditions précitées et viennent en sus de la redevance ou de la gratuité des locaux.

Les associations maximoises à but non lucratif peuvent solliciter auprès de monsieur le Maire une exonération partielle ou totale des tarifs suivants pour les manifestations ayant un but caritatif ou concourant à la satisfaction d'un intérêt général communal.

B – Vidéoprojecteur

	2015	2016
Mise à disposition – par session	30,00 €	30,00 €
Technicien (*) – par heure	15,00 €	15,00 €

(*) La mise à disposition de matériel entraîne obligatoirement la présence d'un technicien pour la manutention et le fonctionnement du matériel.

C – Petit matériel

	2015	2016
La location :		
- de chaise : l'unité	0,20 €	0,20 €
- de table (pour 6/8 personnes) : l'unité	0,30 €	0,30 €
- de barrière type Vauban : l'unité	0,15 €	0,15 €
- de tente (4m x 4m) : l'unité	18,00 €	18,00 €
La livraison :		
- jusqu'à 100 chaises et 16 tables maximum	162,00 €	162,00 €
- par lot supplémentaire, complet ou non	110,00 €	110,00 €
- jusqu'à 60 barrières maximum	162,00 €	162,00 €
- par lot supplémentaire, complet ou non	162,00 €	162,00 €
Le forfait montage/démontage, par tente	110,00 €	110,00 €
La caution obligatoire pour toute location	500,00 €	500,00 €

4 – TARIFS DU SECTEUR CULTUREL

A – La Médiathèque

	2015	2016
Sac en toile de jute, l'unité	5,00 €	5,00 €
Artothèque abonnés médiathèque et non abonnés	/	25,00 €/ mois
caution	/	Chèque de la valeur réelle de l'oeuvre
Prêt de tablettes numériques		
Abonnés	/	gratuit
Non abonnés	/	2,00 €/h

B – Le Grand Prix de Peinture

	2015	2016
Inscription pour l'exposition (une ou deux toiles exposées)	60,00 €	60,00 €

C – Les Dimanches des Peintres

	2015	2016
Tarifcation au ml	3,00 €	3,00 €

D – Les Produits dérivés

	2015	2016
Affiche de 40 x 60 cm	4,00 €	4,00 €
Catalogue exposition	5,00 €	5,00 €

5 – TARIFS DU SECTEUR ENFANCE / JEUNESSE / SPORT

A – Les études surveillées

Ce dispositif fait l'objet des délibérations n° 6336 du 24 août 2001 et n° 7029 du 5 septembre 2003. Ces études sont des activités complémentaires post-scolaires, réalisées dans le cadre du volontariat des enseignants des écoles élémentaires, dont les suivis administratif et financier sont assurés par le service scolaire. Ces études remplissent principalement un rôle d'accueil et d'encadrement, voire une aide aux devoirs.

Conditions générales :

- L'inscription des demandes se fait dans l'ordre chronologique de leur arrivée.
- Le nombre d'inscrits est lié au nombre d'enseignants volontaires, chacun accueillant au moins cinq enfants et au plus vingt élèves, avec des groupes si possible homogènes.
- Les études ont lieu dans les salles servant habituellement de classe aux enseignants pour une durée d'une heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 17h.

Participation financière :

La participation forfaitaire est payable d'avance, par période de quatre semaines entières non réductibles, indépendamment du nombre de séances d'études auxquelles les enfants sont présents, quelle que soit la durée effective des jours d'enseignement.

La participation, dégressive, s'établit comme suit :

	2015	2016
1 ^{er} enfant - forfait quatre semaines	22,50 €	23,00 €
Enfant(s) suivant(s) – forfait quatre semaines	20,00 €	21,00 €

Les conditions de remboursement des études surveillées font l'objet de dispositions précisées par la délibération n° 9144 du 19 février 2010.

B – Les Transports scolaires

Les tarifs ci-après sont applicables aux élèves des écoles maternelles et élémentaires.

	2015/2016	2016/2017
1 ^{er} enfant	57,00 €	58,00 €
2 ^{ème} enfant	45,00 €	46,00 €
3 ^{ème} enfant et suivant(s)	28,00 €	29,00 €

La participation est ramenée à 50 % des tarifs si l'élève arrive sur le territoire de la commune de Sainte-Maxime après les congés scolaires d'hiver.

C – La Restauration municipale

	2015	2016
Tarif de base école	2,95 €	3,20 €
Tarif école majoré hors commune	4,10 €	4,50 €
Tarif centre de loisirs (C.L.S.H.)	2,95 €	3,20 €
Adolescents (> 10 ans)	3,47 €	3,75 €
Goûters (enfants < 10 ans)	0,73 €	1,00 €
Goûters adolescents (> 10 ans)	0,92 €	1,00 €
Adultes encadrant	8,95 €	9,05 €
Portage de repas à domicile	7,95 €	8,05 €

D – Le Point Cyb

	2015	2016
Adhésion	gratuit	

Le point Cyb est ouvert aux horaires habituels du Bureau Informations Jeunesse (B.I.J.), soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h (sauf le vendredi : 17h).

E – L'Accueil en Centre de Loisirs (3-12 ans)

- Tarif journalier (*) :

VACANCES SCOLAIRES		
	2015	2016
1 enfant	0,56 % du montant du revenu net mensuel imposable de la famille Minimum : 3,53 €/ jour Maximum : 19,16 €/ jour	0,56 % du montant du revenu net mensuel imposable de la famille Minimum : 3,53 €/jour Maximum : 19,16 €/jour
2 enfants et plus	0,56 % du montant du revenu net mensuel imposable de la famille par enfant Minimum : 3,53 €/jour/enfant Maximum: 18,16 €/jour/enfant	0,56 % du montant du revenu net mensuel imposable de la famille par enfant Minimum : 3,53 €/jour/enfant Maximum : 18,16 €/jour/enfant
Soit une réduction de 1 €/enfant sur le tarif maximum lorsqu'ils sont inscrits sur la même période.		
MERCREDIS		
	2015	2016
1 enfant	0,37 % du montant du revenu net mensuel imposable de la famille Minimum : 2,30 €/ jour Maximum: 12,50 €/ jour	0,37 % du montant du revenu net mensuel imposable de la famille Minimum : 2,30 €/ jour Maximum: 12,50 €/ jour
2 enfants et plus	0,56 % du montant du revenu net mensuel imposable de la famille par enfant Minimum : 2,30 €/jour/enfant Maximum: 11,50 €/jour/enfant	0,56 % du montant du revenu net mensuel imposable de la famille par enfant Minimum : 2,30 €/jour/enfant Maximum: 11,50 €/jour/enfant
Soit une réduction de 1 €/enfant sur le tarif maximum lorsqu'ils sont inscrits sur la même période.		

(*) Ces tarifs s'entendent hors repas et goûters. Les parents doivent s'acquitter du prix des repas et goûters auprès du centre.

- Tarif périscolaire :

	2015	2016
Par enfant	1,46 €/heure	1,46 €/heure
Par enfant	0,73 € / ½ heure	0,73 € / ½ heure

- Tarif 1/2 heure (temps d'accueil de 15h30 à 16h00) :

	2015	2016
Par enfant	gratuit	gratuit

- Tarif pour les extérieurs :

Dans la limite des places disponibles, l'accueil de loisirs pourra accueillir des enfants en vacances dans notre commune ou domiciliés dans les villes voisines au tarif réel journalier actualisé chaque 1er janvier par application de l'article 9 du cahier des clauses administratives particulières du marché.

- Tarif de l'Aide Sociale à l'Enfance :

Les enfants dépendant de l'Aide Sociale à l'Enfance bénéficient systématiquement du tarif le plus bas.

F – Participation des usagers – Espace Jeunes

L'A.C.M Espace Jeunes est une structure ouverte aux 13/17 ans. La capacité du site d'accueil étant agréé par La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), il ne sera pas possible d'accueillir plus de jeunes que le nombre prévu par cet agrément.

- TARIFS RESIDENTS MAXIMOIS

1) COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle permet l'accès à l'Accueil Collectif de Mineurs Espace Jeunes et aux activités dites « classiques » sur toutes les périodes de l'année (périscolaire, mercredis, samedis, vacances scolaires...).

Elle devra être réglée à l'inscription et s'établit sur une année civile de janvier à décembre. En cas d'inscription en cours d'année, la cotisation annuelle sera due.

En cas de demande supérieure à l'offre, l'accès à la structure sera réservé prioritairement aux jeunes suivant cet ordre :

Période périscolaire – mercredis et samedis :

- 1- aux inscrits (dossier complet + cotisation annuelle réglée)
- 2- aux résidents maximois
- 2- aux premiers arrivés sur la structure le jour J

Période de vacances scolaires :

- 1- aux inscrits ayant réservé leurs journées vacances en amont du séjour
- 2- aux résidents maximois
- 3- en priorité aux 13-14 ans

Dans la mesure du possible, une répartition équitable des journées sera faite sur l'ensemble de la période afin que tous les jeunes puissent bénéficier des activités proposées

Tarifification :

QUOTIENT FAMILIAL	MONTANT COTISATION ANNUELLE	Moyenne REVENU ANNUEL
Moins de 800	100 euros	Moins de 20 000 euros
Entre 801 et 1000	125 euros	Entre 20 000 et 25 000 euros
Entre 1001 et 1200	150 euros	Entre 25 000 et 30 000 euros
Entre 1201 et 1400	175 euros	Entre 30 000 et 35 000 euros
Plus de 1401	200 euros	Plus de 35 000 euros

2) ACTIVITES COMPLEMENTAIRES

La cotisation annuelle n'inclut pas les activités faisant appel à un prestataire payant (sorties, participation à des activités sur site, spectacles ...), ni les séjours.

Ces activités complémentaires (exemple d'activités : cinéma, karting, accrobranche, concert, formation PSC1) feront donc l'objet d'une prestation famille supplémentaire selon le tableau ci-joint :

TARIF de l'ACTIVITE PAR JEUNE	TARIF PAR JEUNE
Jusqu'à 30 euros	40 % du prix unitaire de la sortie
Plus de 30 euros	50% du prix unitaire de la sortie

3) SEJOURS ET MINI CAMPS

Les séjours et mini camps font partie d'activités dites « spécifiques ». Une participation familiale supplémentaire régit par une délibération ponctuelle sera appliquée à chaque fois que nécessaire.

-TARIFS NON MAXIMOIS

Dans la limite des places disponibles, l'A.C.M Espace Jeunes pourra accueillir des usagers domiciliés dans d'autres communes aux tarifs suivants :

PRESTATIONS	TARIFS
ADHESION ANNUELLE	Non possible
PERI SCOLAIRE/MERCREDIS ET SAMEDIS	200 euros l'année
VACANCES SCOLAIRES	25 euros par jour
SORTIES / ACTIVITES PAYANTES	Tarif facturé par le prestataire
SEJOUR / MINI CAMP	Tarif réel

-TARIFS AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Les usagers relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, bénéficieront d'une gratuité pour la cotisation annuelle.

En ce qui concerne les activités complémentaires, le tarif appliqué sera celui prévu dans le tableau ci-dessus.

G – Activités du service municipal des sports -

	TARIFS 2016/2017	TARIFS 2015/2016
ADULTES	<p><u>CARTE PASSPORT</u> (du 1^{er}/09 au 31/08) Résident maximois : 100€ Non résident maximois: 179 € ½ tarif à partir du 1^{er}/03</p> <p><u>STAGE</u> (vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps) Adhérents carte passport : gratuit Non adhérents à la carte passport : 21 € la semaine / personne</p>	<p><u>CARTE PASSPORT</u> (du 1^{er}/09 au 31/08) Résident maximois : 78€ Non résident maximois : 116 € ½ tarif à partir du 1^{er}/03</p> <p><u>STAGE</u> (vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps) Adhérents carte passport : gratuit Non adhérents à la carte passport: 20 € la semaine / personne</p>
ENFANTS	<p><u>ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS</u> donne accès à 1 activité au choix (natation, sport de glisse, activité nature...) Résident maximois : 54 € / 38 € à partir du 2^{ème} abonnement Non résident maximois : 79 € / 6 € à partir du 2^{ème} abonnement ½ tarif à partir du 1^{er} février</p> <p><u>MULTI-ACTIVITES</u> donne accès à plusieurs activités Résident maximois : 74 € / 62 € à partir du 2^{ème} abonnement Non résident maximois : 113 € / 101 € à partir du 2^{ème} abonnement ½ tarif à partir du 1^{er} février</p> <p><u>STAGES</u> (vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et d'été) Résident maximois : 38€ / enfant / semaine Non résident maximois : 61€ / enfant / semaine</p>	<p><u>ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS</u> donne accès à 1 activité au choix (natation, sport de glisse, activité nature...) Résident maximois : 52 € / 37 € à partir du 2^{ème} abonnement Non résident maximois : 77 € / 66 € à partir du 2^{ème} abonnement ½ tarif à partir du 1^{er} février</p> <p><u>MULTI-ACTIVITES</u> donne accès à plusieurs activités Résident maximois : 72 € / 60 € à partir du 2^{ème} abonnement Non résident maximois : 110 € / 98 € à partir du 2^{ème} abonnement ½ tarif à partir du 1^{er} février</p> <p><u>STAGES</u> (vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et d'été) Résident maximois : 37 € / enfant / semaine Non résident maximois : 59 € / enfant / semaine</p>
PISCINE	<p><u>NAGE LIBRE</u> Ticket individuel : 3 € adulte 2 € enfant à partir de 4 ans Tarif réduit* : 2 € (étudiant, chômeurs, handicapés)</p> <p>Carnet de 10 tickets : 26 € adulte 18 € enfant à partir de 4 ans 18 € tarif réduit</p> <p>Carte à l'année : 162 € /131 € pour le 2^{ème} abonnement - 121 € tarif réduit</p> <p>Accueil de Loisirs de Sainte-</p>	<p><u>NAGE LIBRE</u> Ticket individuel : 3 € adulte 2 € enfant à partir de 4 ans Tarif réduit* : 2 € (étudiant, chômeurs, handicapés)</p> <p>Carnet de 10 tickets : 26 € adulte 18 € enfant à partir de 4 ans 18 € tarif réduit</p> <p>Carte à l'année : 158 € /127 € pour le 2^{ème} abonnement - 118 € tarif réduit</p> <p>Accueil de Loisirs de Sainte-</p>

<p>Maxime : 2 € le ticket 17 € les 10 tickets</p> <p>Gratuité : - enfant de – de 4 ans accompagné, - titulaire du BNSSA* (du centre de secours de Sainte-Maxime)</p> <p>* justificatifs obligatoires</p> <p style="text-align: center;"><u>AQUAGYM</u></p> <p>Résident maximois :- 70 € / 10 séances - 170 € / Année</p> <p>Non résident maximois :- 76 € / 10 séances - 183 € / Année</p> <p style="text-align: center;"><u>NATATION DIRIGEE (+ 16 ANS)</u> cours de perfectionnement Résident maximois : 70€ Non résident maximois :-114€ ½ tarif à partir du 1^{er} février</p> <p style="text-align: center;"><u>AQUAPHOBIE (à partir de 18 ans)</u> 1 séance par semaine Le trimestre : 27€</p>	<p>Maxime : 2 € le ticket 17 € les 10 tickets</p> <p>Gratuité : - enfant de – de 4 ans accompagné, - titulaire du BNSSA* (du centre de secours de Sainte-Maxime)</p> <p>* justificatifs obligatoires</p> <p style="text-align: center;"><u>AQUAGYM</u></p> <p>Résident maximois : -68 € / 10 séances -165 € / Année</p> <p>Non résident maximois :- 74 € / 10 séances - 178 € / Année</p> <p style="text-align: center;"><u>NATATION DIRIGEE (+ 16 ANS)</u> cours de perfectionnement résident maximois : 68 € Non résident maximois : 111 € ½ tarif à partir du 1^{er} février</p> <p style="text-align: center;"><u>AQUAPHOBIE (à partir de 18 ans)</u> 1 séance par semaine Le trimestre : 26 €</p>
--	--

6 – TARIFS DES TRANSPORTS URBAINS COMMUNAUX

	2015	2016
Ticket journée unitaire	1,00 €/usager	1,00 €/usager
Ticket aller/retour unitaire	1,00 €/usager	1,00 €/usager
Abonnement mensuel (tout public)	10,00 €/usager	10,00 €/usager
Tarifs réduits :		
- abonnement mensuel, pour les moins de 18 ans	8,00 €	8,00 €
- abonnement mensuel, pour les plus de 65 ans	8,00 €	8,00 €

La gratuité des transports SimpliCité s'applique :

- aux anciens combattants âgés de plus de 65 ans et détenteurs de la carte
- aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, titulaires de :
 - la carte européenne de stationnement
 - la carte station debout pénible (carte bleue)
 - la carte d'invalidité (carte orange)

7 – OPERATIONS DE FOURRIERE

La mise en fourrière est « le transport d'un véhicule en un lieu désigné par l'autorité administrative ou judiciaire, en vue d'y être retenu jusqu'à décision de celle-ci, aux frais du propriétaire du véhicule ». Il s'agit d'une compétence municipale.

A – Enlèvement dans les lieux privés non ouverts à la circulation publique

Considérant qu'un véhicule tampon ou épave, abandonné sur un domaine privé, peut constituer un risque pour la sécurité publique et/ou une gêne pour la gestion du stationnement, la commune peut l'enlever en cas de défaillance du propriétaire du véhicule et sous réserve qu'elle ait été sollicitée au préalable par le propriétaire des lieux ou le syndic gestionnaire du domaine.

Les frais de mise en fourrière seront à la charge du requérant en cas de défaillance.

La défaillance du propriétaire du véhicule est actée lorsque :

- La lettre recommandée avec accusé de réception adressée au propriétaire est revenue avec la mention NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée),
- Le propriétaire n'est pas identifiable suite à des ventes successives du véhicule sans changement de la carte grise, ni information du service des immatriculations,
- Le véhicule n'est pas identifiable car dépourvu de plaques d'immatriculation ou de gravure sur le châssis ou le moteur,
- Le propriétaire est insolvable.

B - Enlèvement dans les lieux publics et dans les lieux privés ouverts à la circulation publique

Les frais de mise en fourrière seront à la charge du titulaire de la carte grise en cas de défaillance :

- Considérant que les propriétaires sont souvent en infraction avec l'article R.322-4 du Code de la Route, la non-déclaration de cession sera considérée comme une défaillance,
- Si l'interrogation du fichier des cartes grises ne spécifie pas de cession, il appartient au vendeur de faire la preuve de la vente et de l'envoi de la déclaration de cession aux organismes compétents dans les délais impartis,
- Tout véhicule dont les plaques d'immatriculation ont été retirées et dont l'identification a été réalisée par le numéro du moteur ou du châssis et qui n'apparaît pas inscrit en cession au S.I.V.

C – Tarification

	2015	2016
Opération préalable (voiture particulière-camionnette)	15,20 €	15,20 €
Enlèvement (voiture particulière-camionnette)	90,00 €	90,00 €
Expertise (voiture particulière-camionnette)	49,03 €	43,00 €
Opération préalable (cyclo-moto-tricycle)	7,60 €	7,60 €
Enlèvement (cyclo-moto-tricycle)	45,70 €	33,99 €
Expertise (cyclo-moto-tricycle)	30,50 €	25,00 €

Les frais ne sont pas dus par le propriétaire si la mise en fourrière est reconnue infondée par le Procureur de la République ou le Préfet (article R.325-27 du Code de la Route).

D – Tarifs interventions sur accidents et incidents avec tiers identifiés :

Les accidents de la circulation ou les dégradations de voie publique nécessitent souvent l'intervention des services techniques et du service contentieux.

Des actes sont réalisés par les services techniques, nettoyage de la chaussée, enlèvement d'obstacles sur la route, mise en sécurité d'un site. Ils génèrent un coût pour la collectivité en termes de main d'œuvre et de logistique

Il en est de même pour les démarches administratives relatives à la constitution d'un dossier de sinistre effectué par le service contentieux

L'article 1382 du code civil stipule que tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

L'article L 211-1 du code des assurances prescrit l'obligation d'assurance pour les véhicules à moteur.

Conséquemment aux dispositions citées ci-dessus, il y a lieu de mettre en place la tarification suivante dès lors qu'un tiers est identifié.

Intervention sécurisation site	199,00 €
Intervention pour mise en sécurité du site, par du personnel et véhicule avec petit matériel, éléments de protection, quelle que soit l'heure d'intervention	
Intervention de sécurisation site + nettoyage et enlèvement objets	299,00 €
Intervention pour mise en sécurité du site, nettoyage et traitement de la chaussée (balayage absorbant) entièrement manuelle et évacuation de débris, protection du personnel intervenant	
Intervention de sécurisation du site + nettoyage et enlèvement objet + engin de chargement	465,00 €
Idem intervention mi lourde, avec matériel de chargement (grue, élévateur, chargeur..) et évacuation vers site adapté	
Frais d'instruction des dossiers de sinistres	170,00 €
Démarches relatives à la constitution d'un dossier sinistre de dommage aux ouvrages publics. Etablissements des devis, frais de traitement des dossiers, expertises.	

8 – TARIFS DES CONCESSIONS ET MONUMENTS FUNERAIRES

A – Monuments funéraires (prix TTC)

	2015	2016	
Plaque pour enfeu	160,00 €	160,00 €	0 %
Caveau 1 place	819,00 €	819,00 €	0 %
Caveau 2 places	1 357,00 €	1 357,00 €	0 %
Caveau 3 places	2 031,00 €	2 031,00 €	0 %
Caveau 4 places	2 708,00 €	2 708,00 €	0 %
Caveau 6 places	2 708,00 €	2 708,00 €	0 %
Caveau 8 places	2 708,00 €	2 708,00 €	0 %

B - Concessions funéraires (Prix TTC)

	2015	2016	
Caveau 15 ans	810,00 €	826,00 €	2 %
Caveau 30 ans	1 416,00 €	1 444,00 €	2 %
Enfeu 15 ans	810,00 €	826,00 €	2 %
Enfeu 30 ans	1 416,00 €	1 444,00 €	2 %
Columbarium / cavurnes 5 ans	305,00 €	311,00 €	2 %
Columbarium / cavurnes 10 ans	507,00 €	517,00 €	2 %
Columbarium / cavurnes 15 ans	709,00 €	723,00 €	2 %
Columbarium / cavurnes 30 ans	1 114,00 €	1 136,00 €	2 %
Pleine terre : fosse 15 ans	840,00 €	840,00 €	0 %
Pleine terre : fosse 30 ans	1 513,00 €	1 513,00 €	0 %
Pleine terre : demi-fosse 15 ans	420,00 €	420,00 €	0 %
Pleine terre : demi-fosse 30 ans	756,00 €	756,00 €	0 %

Les recettes correspondantes sont imputées, hors taxe, au budget annexe « Cimetières ».

9 – DROITS DE PLACE ET REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rappel : l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public ne peut être délivrée gratuitement qu'aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général (article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

A- LES COMMERCANTS SEDENTAIRES

Les tarifs d'occupation du domaine public sont établis pour l'année.

Tout mètre carré entamé est dû en totalité.

Lors de la cessation d'activité et après libération totale ou partielle du domaine public, le montant à acquitter pourra être révisé.

1) Terrasses et structures

<u>1a) Zone 1</u>	2015	2016 + 2,5 %
Avenue Charles de Gaulle (de la rue Jean Aicard à l'avenue Jean Jaurès) Place Victor Hugo		
Structure totalement fermée par des matériaux (hors bâches), le m ² /an	208,10 €	213,30 €
Structure mixte totalement fermée (bâches et autres), le m ² /an	168,20 €	172,40 €
Structure totalement fermée par des bâches, le m ² /an	132,50 €	135,80 €
Structure partiellement fermée par bâches, le m ² /an	113,60 €	116,40 €
Structure non fermée, le m ² /an	90,90 €	93,20 €
Terrasse, le m ² /an	54,00 €	55,30 €

<u>b) Zone 2</u>	2015	2016 + 1,5 %
Toutes les autres voies		
Structure totalement fermée par des matériaux (hors bâches), le m ² /an	120,70 €	122,60 €
Structure mixte totalement fermée (bâches et autres), le m ² /an	101,80 €	103,40 €
Structure totalement fermée par des bâches, le m ² /an	74,90 €	76,10 €
Structure partiellement fermée par bâches, le m ² /an	66,30 €	67,30 €
Structure non fermée, le m ² /an	52,50 €	53,30 €
Terrasse, le m ² /an	32,70 €	33,20 €

2) Éléments de composition des terrasses

	2015	2016 + 1,5 %
Bâche, tente, auvent, le m ² /an	9,90 €	10,10 €
Parasol fixé au sol, le m ² /an	10,70 €	10,90 €
Saillie de devanture, le m ² /an	7,90 €	8,10 €
Caisson, vitrine, inférieur ou égal à 1m ² , l'unité/an	10,90 €	11,10 €
Caisson, vitrine, supérieur à 1m ² , l'unité/an	21,80 €	22,20 €
Enseigne parallèle, l'unité/an	17,50 €	17,80 €
Enseigne perpendiculaire, l'unité/an	21,80 €	22,20 €

B - INSTALLATIONS SUR LA PROMENADE AYMERIC SIMON-LORIERE

1) occupation annuelle du domaine public

	2015	2016 + 1,5 %
Manège	3 717,70 €	3 773,50 €
Château gonflable, trampoline ou assimilés (occupation inférieure à 250 jours/an)	2 022,80 €	2 053,20 €
Mini karting	2 022,80 €	2 053,20 €
Stand de crêpes, beignets, churros, etc.	3 280,60 €	3 329,90 €
Snack	5 029,10 €	5 104,60 €
Stand de Glaciers	3 280,60 €	3 329,90 €
Petit train routier	5 520,85 €	5 603,70 €
Terrasse le m ² par an	51,50 €	52,30 €
Les consommations EDF sont en supplément et à la charge des occupants.		

2) occupation ponctuelle du domaine public

La superficie de la promenade Aymeric Simon-Lorière nécessite son découpage en zones afin que le tarif d'occupation du domaine public soit proportionnel à l'autorisation délivrée.

Six zones ont donc été définies. Elles sont listées ci-après :

Côté est (de l'Office du Tourisme au commerce La Tarte Tropicaine),

Côté ouest (de l'Office du Tourisme à l'avenue Théodore Botrel),

Aire des « Magnoti »

Théâtre de la Mer

Boulodrome Prince Bertil

Petit boulodrome

	2015	2016 + 1,5 %
Côté Est, tarif par manifestation *	1 576,20 €	1 599,90 €
Côté Ouest, tarif par manifestation *	1 576,20 €	1 599,90 €
Aire des "Magnoti", tarif par manifestation *	525,40 €	533,30 €
Théâtre de la Mer, tarif par manifestation *	525,40 €	533,30 €
Boulodrome Prince Bertil, tarif par manifestation *	525,40 €	533,30 €
Petit boulodrome, tarif par manifestation *	315,20 €	320,00 €
Côté Est et côté Ouest, tarif par manifestation *	3 152,40 €	3 199,70 €
Intégralité de la promenade Aymeric Simon-Lorière, tarif par manifestation *	3 677,80 €	3 733,00 €
* Forfait pour toute installation inférieure à quatre jours, au-delà le tarif sera le suivant : forfait/4 x nb de jours d'occupation du domaine public. Les jours d'installation et de démontage ne sont pas comptabilisés dans le forfait, seule la période d'ouverture au public est payante.		

3) occupation ponctuelle du domaine public pour des activités commerciales, de courtes durées, réalisées en dehors du chapiteau

	2015	2016 + 1,5 %
Tarif au m ² /jour (notamment pour chalet et structure) *	5,05 €	5,20 €
Tarif au ml/jour (notamment pour les stands) *	5,05 €	5,20 €
* Forfait journalier minimal fixé à 50,00 €uros		

C - INSTALLATIONS ESTIVALE HORS PROMENADE AYMERIC SIMON-LORIERE (BORD DE MER)

	2015	2016 + 1,5 %
Château gonflable, trampoline ou assimilés	1 748,40 €	1 774,70 €
Stand de Glaciers	1 257,75 €	1 276,70 €
Snack	2 460,00 €	2 496,90 €
Terrasse, le m ² /an	xxx	43,20 €
Les consommations EDF sont en supplément et à la charge des occupants		

D - OCCUPATION PONCTUELLE DU DOMAINE PUBLIC POUR DES ACTIVITES COMMERCIALES DE COURTES DUREES REALISEES EN DEHORS DE LA PROMENADE AYMERIC SIMON-LORIERE

	2015	2016
Le m ² /jour (notamment pour chalet et structure)*	xxx	3,00 €
Le ml/jour (notamment pour les stands)*	xxx	3,00 €
*Forfait journalier minimal fixé à 30,00 euros		

E - LE MARCHE COUVERT

	2015	2016
Stand le m ² /mois *	21,80 €	21,80 €
Clef magnétique, l'unité	35,40 €	35,40 €
Clef, l'unité	10,10 €	10,10 €
Trousseau complet, l'unité	45,50 €	45,50 €
* auquel s'ajoute la participation aux charges de fonctionnement et d'investissement ainsi que la répartition du coût des travaux sur dix ans, conformément à la délibération municipale n° 7780 du 3 mars 2006.		

F - INSTALLATIONS DANS LE CENTRE ANCIEN PIETONNIER

1 - Marché d'artisans et commerces alimentaires (bar, brasserie, restaurant)

	2015	2016
Stand de 10h à 23h et de 16h à 23h, le m ² /jour	5,25 €	5,25 €
Stand de 20h à 23h, le m ² /jour	5,05 €	5,05 €
Stand pendant le mini marché, le m ² /jour	3,35 €	3,35 €
Forfait mini marché pour les artisans (du 01/04 au 12/06 - 25 jours), tarif x nb m ²	83,75 €	83,75 €
Forfait mini marché pour les artisans (de 15/09 au 15/10 - 12 jours), tarif x nb m ²	40,20 €	40,20 €
Occupation du domaine public par commerce alimentaire pendant le marché d'artisans (bar, etc.), le ml/jour *	5,25 €	5,25 €
Occupation du domaine public par commerce alimentaire pendant le mini marché d'artisans (bar, etc.), le ml/jour *	3,35 €	3,35 €

2 - Autres commerces

	2015	2016
Occupation du domaine public par les autres commerces pendant le marché d'artisans, le m ² /jour *	1,65 €	1,65 €
Occupation du domaine public par les autres commerces pendant le mini marché d'artisans le m ² /jour *	0,85 €	0,85 €
* installation en dehors de la façade commerciale – sur les côtés ou en face et sur la même voie en remplacement d'un stand d'artisan		

3 - Animation réalisée par les artistes peintres et sculpteurs locaux, rue Gabriel Péri et place Victor Hugo

	2015	2016 + 1,5 %
Stand du 01/07 au 31/08, le forfait hebdomadaire	20,00 €	20,30 €

G – LES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES

1 - Marchés du Centre-Ville et de la place Jean Mermoz

	2015	2016
Stand du 01/04 au 30/09, le ml/jour	3,75 €	3,75 €
Stand du 01/10 au 31/03, le ml/jour	2,65 €	2,65 €

2 - Marché du lundi place du Patio Fleuri

	2015	2016
Stand du 01/04 au 30/09, le ml/jour	2,25 €	2,25 €
Stand du 01/10 au 31/03, le ml/jour	1,65 €	1,65 €

3 - Marché du vendredi place du Patio Fleuri

	2015	2016
Stand du 01/04 au 30/09, le ml/jour	0,00 €	0,00 €
Gratuité instaurée dans l'intérêt général de l'animation commerciale et touristique de la place du Patio Fleuri à titre expérimental en 2011. Cette mesure est prorogée pour l'année 2016, afin d'y fidéliser les commerçants non sédentaires. Il est à noter que ce marché a été créé en 2008 mais peine à attirer les commerçants non sédentaires.		

4 - Marché aux fleurs, le dimanche place du Marché

	2015	2016
Stand du 01/01 au 15/06 et du 01/10 au 31/12, le ml/jour	0,00 €	0,00 €
Cette manifestation ayant été lancée pour dynamiser le centre ancien piétonnier en dehors de la saison estivale. Il est proposé dans le but de la valoriser et de permettre la fidélisation des commerçants non sédentaires, d'instaurer la gratuité pour l'année 2016.		

5 - Foires, braderies et métiers d'art

	2015	2016 + 1,5 %
Stand, le ml/jour	4,45 €	4,52 €

6 - Marché aux puces, brocante et vide-greniers

	2015	2016 + 1,5 %
Stand, le ml/jour	3,35 €	3,40 €

7 – Vide-greniers place du Patio Fleuri

	2015	2016
Stand, le ml/jour	xxx	1,25 €

8) Marché aux fleurs de la Toussaint

	2015	2016 + 1,5 %
Stand, le ml/jour	3,45 €	3,50 €

H - ENCOMBREMENT DE LA VOIE PUBLIQUE

1) chantiers

	2015	2016
Palissade, clôture, le ml/jour	2,14 €	2,14 €
Échafaudage volant ou fixe ou en encorbellement, le ml/jour	2,14 €	2,14 €
Grues, bennes, véhicules, engins, goulottes, dépôts de matériaux et/ou de matériels de chantier, bureaux de chantier le ml/jour	2,14 €	2,14 €
Occupation nécessitant l'obstruction partielle de la voie, tarif à la ½ journée (auquel s'ajoute l'occupation au ml et/ou au m ²)	31,70 €	31,70 €
Occupation nécessitant l'obstruction totale de la voie, tarif à la ½ journée (auquel s'ajoute l'occupation au ml et/ou au m ²)	52,95 €	52,95 €
Bureau de vente immobilière, le ml/jour	2,14 €	2,14 €
Toute occupation du domaine public derrière une palissade ou une clôture n'est pas taxée (y compris échafaudage, benne, véhicule, bureau de chantier, dépôt de matériaux, etc. Seul le périmètre (saillie inférieure ou égale à 2,50 mètres) ou la surface (saillie supérieure à 2,50 mètres) sera pris en compte, afin d'éviter que l'occupant soit frappé d'une surtaxe.		

2) Occupation de la voie publique

	2015	2016 + 1,5 %
Redevance annuelle Taxi	214,00 €	217,30 €
Redevance annuelle pour leçon de conduite « Bosquette » (forfait moto)	207,75 €	210,90 €
Redevance annuelle pour le stationnement des véhicules des convoyeurs de fonds	214,00 €	217,30 €
Stationnement véhicule pour déménagement, emménagement, livraison, etc. le ml/jour	2,14 €	2,14 €

Occupation nécessitant l'obstruction partielle de la voie, tarif à la ½ journée (auquel s'ajoute l'occupation au ml et/ou au m ²)	31,70 €	31,70 €
Occupation nécessitant l'obstruction totale de la voie, tarif à la ½ journée (auquel s'ajoute l'occupation au ml et/ou au m ²)	52,95 €	52,95 €

G - ATTRACTIONS DIVERSES

1) Cirques et attractions diverses

	2015	2016 + 1,5 %
Attraction avec ou sans chapiteau avec une surface supérieure ou égale à 706 m ² , par jour de représentation	202,70 €	205,80 €
Attraction avec ou sans chapiteau avec une surface inférieure à 706 m ² et supérieure ou égale à 177 m ² , par jour de représentation	107,70 €	109,40 €
Attraction avec ou sans chapiteau avec une surface inférieure à 177 m ² et supérieure ou égale à 50 m ² , par jour de représentation	62,20 €	63,20 €
Attraction sans chapiteau avec une surface inférieure à 50 m ² , par jour de représentation	37,70 €	38,30 €
Le paiement des droits de place s'effectue avant chaque installation. 4 jours d'installation et de démontage sont prévus pour chaque représentation et non soumis au paiement d'une redevance.		

2) Corso du Mimosa ou autres manifestations

2a) Installation sur la promenade Aymeric Simon-Lorière

	2015	2016
Stand, le ml/jour,	31,50 €	31,50 €
Chariot, l'unité	51,70 €	51,70 €

2b) Installation sur la place Jean Mermoz ou autre (exception faite de la promenade Aymeric Simon-Lorière)

	2015	2016
Redevance par manège ou autre installé place Jean Mermoz, d'une surface supérieure ou égale à 30 m ² (2 jours d'exploitation comptabilisés)	66,10 €	66,10 €
Redevance par manège ou autre installé place Jean Mermoz, d'une surface inférieure à 30 m ² (2 jours d'exploitation comptabilisés)	42,60 €	42,60 €
Stand forain, le ml/jour (2 jours d'exploitation comptabilisés)	7,00 €	7,00 €

J - OCCUPATIONS DIVERSES COMPLEXE ET PARKING DES « BOSQUETTE »

	2015	2016
Redevance hebdomadaire pour caravanes et autres des forains participant ou pas à la fête foraine du Corso - comprenant eau et électricité (sous réserve de la mise en place des raccordements aux fluides). Toute semaine entamée est due en totalité.	46,80 €	46,80 €

K - EXPOSITION DE VEHICULES ET ESSAIS AUTOMOBILES

1) Expositions diverses

	2015	2016 + 1,5 %
Poids lourds et camions publicitaires, le m ² /jour	4,05 €	4,20 €
Voiture l'unité/jour	15,35 €	15,60 €
Voiture d'occasion l'unité/jour	9,70 €	9,90 €

2) Essais automobiles (réalisés par des équipes sportives ou des écuries automobiles)

	2015	2016 + 1,5 %
Essais automobiles : ½ journée	459,25 €	466,20 €
Essais automobiles : journée	918,70 €	932,60 €

L - OCCUPATIONS DIVERSES DU DOMAINE PUBLIC

1) Tournages, prises de vues et manifestations concourant principalement au rayonnement de la ville ou ayant un intérêt communal organisés par une personne physique ou morale

	2015	2016 + 1,5 %
Le ml/jour *	6,05 €	6,20 €
Le m ² /jour *	5,05 €	5,20 €
* auquel s'ajoutent le cas échéant les frais de mise à disposition d'agents de la collectivité		
Forfait minimal fixé à 100,00 euros		

2) Manifestation concourant principalement au rayonnement de la ville ou ayant un intérêt communal organisée par une association régie par la loi de 1901 à l'exclusion des associations caritatives

	2015	2016 + 1,5 %
Le ml/jour *	3,55 €	3,60 €
Le m ² /jour *	3,05 €	3,10 €
* auquel s'ajoutent le cas échéant les frais de mise à disposition d'agents de la collectivité		
Forfait minimal fixé à 30,00 euros		

3) Installation d'un dispositif portatif

	2015	2016 + 1,5 %
Dispositif portatif publicitaire, l'unité	400,00 €	406,00 €

M - Frais de gestion

	2015	2016
Frais de gestion des autorisations de stationnement, de voirie et permissions de voirie (frais d'envoi en recommandé, manutentions de barrières, etc.)	10,00 €	10,00 €

N/ Redevance communale pour l'occupation du domaine public : exploitation de la cafétéria au sein du pôle culturel « Carré Léon Gaumont »

	TARIF 2015	TARIF 2016
Redevance mensuelle payable semestriellement (TVA en vigueur)	833,33 € H.T.	1 000,00 € H.T.